

- 5 JUL. 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 juin 2017**  
Date d'affichage : **21 juin 2017**

### SEANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Annie HABRIAL (suppléante de Bertrand HANOTEAU), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absent ayant donné un pouvoir** :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD  
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absent** :

Bertrand HANOTEAU

**Secrétaire de séance** : M. Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017-117 : REMUNERATION DES CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Ce contrat permet de recruter des personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans les accueils collectifs de mineurs. La durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne peut excéder 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs. La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure 2,20 fois le montant du SMIC horaire par jour. Il s'agit d'une rémunération journalière forfaitaire.

Les agents recrutés en CEE, suivant les conditions de la Communauté de communes Nord Limagne, interviennent à raison de 10 heures par jour dans les accueils de loisirs. Leur forfait journalier de rémunération a été calculé sur la base du SMIC et s'élevait donc à 10 fois le taux horaire brut du SMIC (96,70 € par jour en 2016).

Les agents recrutés par la FAL pour le fonctionnement de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues sont rémunérés sur la base de 48 heures hebdomadaire pour un forfait journalier de 25 € pour les CEE demi-journée et de 40 € pour les CEE BAFA journée et stagiaire (les animateurs stagiaires ont la même rémunération que les animateurs qualifiés). Le représentant de la FAL lors de la commission enfance jeunesse (réunions du 6 et 19 juin 2017) a rappelé que ces tarifs ont été fixés en fonction des orientations budgétaires décidées par les municipalités et EPCI.


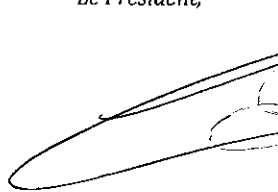
Le sujet de l'harmonisation des rémunérations a été débattu par les élus lors des réunions de commission et de bureau.

→ **Le Conseil communautaire, par 33 pour, 4 abstentions et 1 contre des membres présents et représentés, décide :**

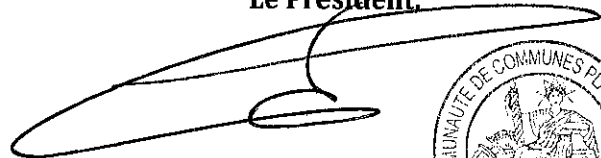
- **d'harmoniser le niveau de rémunération des Contrats d'Engagement Educatif en vue du recrutement des animateurs nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs de mineurs,**
- **d'établir le forfait de rémunération à 50 € brut pour les animateurs titulaires d'un BAFA et à 36 € brut pour les animateurs stagiaires BAFA pour le recrutement des animateurs à partir des vacances de Toussaint**
- **que les nouveaux forfaits de rémunération s'appliqueront à partir des vacances de Toussaint de l'année 2017.**
- **de réinterroger la rémunération des contrats d'engagement éducatifs à l'issue de chaque évaluation de la politique enfance jeunesse et en fonction des orientations budgétaires.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05/07/2017  
Le Président,



**Le Président,**



**Éric GOLD**

